



Rtt poses pendant arret maladie

Par **questiondt**, le **10/02/2011** à **16:56**

Bonjour,

Je me suis blessée un dimanche 6, ne travaille pas le lundi et vait posé en RTT mon mardi 8 et mercredi 9 janvier. Le médecin m'a arrêté 8 jours jusqu'au 16 inclus, mon entreprise doit donc m'appliquer le 3 jours de carence.

Celle-ci me dit que se sera donc le jeudi 10, vendredi 11 et samedi 12 qu'ils prendront pour la carence.

Je me demande pourquoi ils ne démarrent pas celle-ci au mardi puisque ces jours sont à la base des récupérations d'heures travaillées.

Dans ce cas, ont ils raison de m'appliquer la carence à compter du jeudi?

Mon arrêt de travail ét